

AVIS DE MOTIONS

1945

No 2

17 septembre—M. *Gillis*—RÉSOLUTION—Considérant que l'exploitation des ressources minérales du Canada laissées à l'entreprise privée n'a pas fonctionné au meilleur des intérêts de tout le peuple canadien soit en temps de paix, soit en temps de guerre,

La Chambre est d'avis, en conséquence, que l'on devrait prendre des mesures pour assujettir au contrôle et à l'administration du gouvernement les ressources minérales exploitées et inexploitées du Canada.

No 3

21 septembre—M. *Lacombe*—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que la suprématie du Parlement doit être rétablie en abolissant les commissions irresponsables au peuple instituées en temps de guerre; que les lois de mobilisation et de conscription doivent disparaître des Statuts révisés du Canada; que les délinquants et les déserteurs doivent bénéficier d'une amnistie générale.

No 4

28 septembre—M. *Rose*—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos d'apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage dans le but de décréter une augmentation de 50 p. 100 dans les prestations d'assurance-chômage.

No 5

16 octobre—M. *Fleming*—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de cette Chambre, l'article 63 du Règlement soit modifié en ajoutant après le paragraphe l): m) la santé nationale, le bien-être et la sécurité sociales (nombre des membres: 35; quorum: 10).

No 6

24 octobre—M. *Blackmore*—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait adopter immédiatement une ligne de conduite semblable à celle que poursuivent les gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique, qui aurait pour effet d'encourager la production du sucre de betterave au Canada au point que l'industrie canadienne du sucre de betterave soit en mesure, à une date rapprochée, de produire au moins 300,000,000 de livres de sucre, au lieu de la production actuelle de quelque 160,000,000 de livres.

No 7

5 novembre—M. *Marquis*—RÉSOLUTION—Considérant que le Titre royal et les Titres, qui sont actuellement les suivants: "George VI, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes", ne mettent pas suffisamment en relief, à l'heure actuelle, le statut constitutionnel et la souveraineté du Canada et des autres Dominions;